



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Accueil,27859>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Des constructions aux pieds des centrales nucléaires ? > **Accueil**

20 mars 2013

Accueil

Mais quel point d'attention commun peuvent trouver des antinucléaires entre une école et une gendarmerie ?

Tout simplement deux projets de construction neuves prévues pour héberger du public dans la zone de dangers immédiats de centrales nucléaires (respectivement [une école à proximité de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, dans le Loir-et-Cher](#) et [une gendarmerie à proximité de la centrale de Golfech, dans le Tarn-et-Garonne](#)).

La [circulaire du 17 février 2010](#), dite circulaire Borloo, recommande pourtant expressément d'éviter le développement de tout projet sensible dans cette zone.



Pour en savoir plus sur cette circulaire, cliquez [ici](#).



La centrale de Saint-Laurent-des-Eaux (© EDF 2013)

Suite à des contraintes qui seraient d'ordre technique, les autorités sont pourtant en passe d'autoriser ces constructions avec la bienveillance de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), gendarme du nucléaire. Il n'y aurait pas de solution alternative qui permettrait de protéger femmes enceintes et enfants...

Or en cas d'accident, les personnes concernées se retrouveraient aux premières loges et subiraient les retombées immédiates d'une éventuelle projection de particules radioactives. Mais surtout, même en situation "normale", le voisinage immédiat d'une centrale nucléaire représente un risque pour la santé des populations.



Pour en savoir plus sur ces risques, cliquez [ici](#).